

## Compte rendu de l'audience avec l'Inspection Académique du 13 octobre 2017

Présents :

Pour l'Inspection : Bernadette Voisin, Annick Amadeuf, Florence Ho Yue Kuang

Pour le SNEP Réunion : Fabienne Yu Kui, Jean Yves Fernandez, Benoit Prochasson, Benoit Caquelard

### 1/ La circulaire APPN et l'annexe escalade

**SNEP** : interroge l'inspection au sujet de l'élaboration des protocoles de sécurité par APPN.

**IPR** : nous allons mettre en place un groupe de travail afin de pouvoir appliquer cette circulaire, et par la même occasion travailler sur les protocoles. La première réunion est prévue le 15/11/2017 à Saint Paul.

*L'inspection est favorable à un travail constructif avec le SNEP Réunion. Nous avons prévu, par ailleurs, prochainement un colloque spécial sur les APPN.*

**SNEP** : quelles sont les modalités pour faire partie du groupe de réflexion ?

**IPR** : Lors de l'élaboration du précédent guide APPN, des collègues spécialistes des différentes APPN avaient été sollicités. L'idée est donc de reprendre ce modèle en constituant un groupe de travail plus restreint.

**SNEP** : Nous souhaitons que les collègues consultés représentent l'ensemble de la profession (primaire, collège, lycée, université, monde du sport) et ne soient pas forcément des experts.

**IPR** : jusqu'à présent le choix se faisait à partir de la liste des formateurs et spécialistes des activités mais d'accord pour avoir plus de représentativité.

**Le SNEP** : fait part de ses inquiétudes au sujet de l'annexe escalade. Certains collègues vont renoncer à programmer cette activité compte tenu de préconisations parfois impossibles à appliquer.

**IPR** : concernant la nouvelle réglementation, des collègues seront formés au contrôle des EPI via une formation académique inscrite au PAF. Ils seront également formés à des interventions sur les SAE, leur entretien ainsi que la création de voies. Tous les collègues qui le souhaitent ont pu s'inscrire mais il s'agit en réalité d'une formation à public désigné avec 20 places disponibles. Le but étant d'avoir 5 collègues disponibles par district. Les collègues formés n'auront que la certification pour valider les équipements mais pas pour former les collègues.

**SNEP** : nous restons prudent quant au nombre de collègues formés compte tenu du nombre de SAE dans toute l'île. Seront-ils en nombre suffisant pour couvrir les besoins ?

De plus, dans quelle mesure la responsabilité des collègues formés au contrôle des EPI sera engagée ?

Enfin, comment seront rémunérés les contrôleurs compte tenu de la charge de travail supplémentaires ?

Nous suggérons la possibilité d'une rémunération sous forme d'IMP.

**IPR** : la responsabilité des collègues ne devrait pas être plus engagée qu'auparavant. L'inspection va néanmoins se pencher sur cette question.

Au sujet de la rémunération, rien n'est défini mais l'inspection est d'accord pour reconnaître que la charge de travail pourrait effectivement se traduire par une rémunération en IMP.

## **2/ APPN Répartition des subventions Région/Rectorat**

**SNEP** : nous saluons le souci de transparence affiché. Pour la 1<sup>ère</sup> année, la diffusion d'un tableau de synthèse de répartition des dotations a été établie. Nous nous interrogeons toutefois sur les critères d'attribution des dotations.

**IPR** : Les demandes sont hiérarchisées. Cette année, le canoë kayak était une priorité. La stratégie est de permettre à plus de classe de pratiquer cette activité, selon la note de cadrage.

Par conséquent, tous ceux qui ont formulé canoë kayak en vœu 1 ont obtenu un meilleur financement. A l'avenir, il serait souhaitable d'avoir une meilleure étude des critères et surtout la mise en place de plafond pour une meilleure transparence.

La subvention rectorale est attribuée dans un cadre budgétaire contraint et en baisse, selon les priorités académiques (développement, voie d'excellence). Elle est maintenue pour tous les LP après vérification de l'activité et du taux d'encadrement nécessaire. Seul deux lycées généraux ont obtenu une somme symbolique (200 euros)

*Remarque du SNEP : suite à l'audience, nous avons consulté la note de cadrage. Rien n'est précisé au sujet de la priorité annoncée concernant le canoë kayak. Nous allons donc relancer l'inspection à ce sujet.*

## **3/ Sortie APPN**

*Ce point avait suscité la polémique lors des réunions de début d'année avec les différents coordonnateurs de l'académie, c'est pourquoi, nous avons tenu à l'aborder afin de clarifier la situation.*

### **3.1/Encadrement**

**SNEP** : concernant l'encadrement, il nous semble important de garder la possibilité d'avoir un encadrement renforcé en fonction du type d'activité, lieu, nombre d'élèves...

**IPR** : rappellent que les professeurs d'EPS ne sont pas régis par les textes Jeunesse et Sport en matière d'encadrement. Le principe 1 prof 1 classe peut parfois fonctionner. Il faut être vigilant quant à la formulation de cette requête.

**SNEP** : nous sommes d'accord avec l'inspection sur ce point. Trop de prescriptions en lien avec les textes J&S pourraient effectivement être contre-productives dans le cadre de l'enseignement de l'EPS.

### **3.2/ Comptabilisation des heures lors de sorties APPN**

**SNEP** : au sujet des sorties APPN, il nous semble important de différencier les journées avec et sans nuitées. Nous faisons remarquer qu'il y a une forme d'hypocrisie à invoquer le texte sur les maxima de services pour les enseignants d'EPS, dans le cadre des sorties avec nuitées, sachant que le temps de présence devant élèves n'est évidemment pas le même dans les deux cas.

*Les IPR considèrent qu'il y a eu par le passé des abus de la part de certains établissements qui couvraient l'intégralité de la durée de la sortie dans le cadre de l'annualisation. Néanmoins, elles semblent à l'écoute de nos propositions, à savoir :*

- *Différencier le quota horaire élèves et professeurs : 1 journée = 7h pour l'élève, mais peut être plus pour l'enseignant selon les circonstances avec ou sans nuitées.*
- *Différencier en matière de sécurité le besoin en encadrants et en accompagnateurs.*

*L'inspection ne souhaite pas de cadrage précis pour éviter les dérives, voir pénaliser les EPLE qui ont déjà un mode de fonctionnement. L'inspection reconnaît que, lors de la réunion avec les coordonnateurs il s'agissait bien de 14h sur 2j pour les élèves, pas forcément pour les enseignants. Une négociation franche semble être possible pour trouver un juste milieu. Une communication en ce sens sera réalisée à destination des Chefs d'Etablissements.*

#### **4/Points divers APPN**

**L'enquête Plein Air Rectorale de 2014** : le SNEP déplore l'absence de retour. Madame Voisin se montre surprise car le bilan de cette enquête a été transmis à tous les CE. Elle invoque un probable souci d'envoi ou de réception. Elle s'engage à vérifier d'où vient le problème et à nous retourner l'enquête.

**Fréquence HF** : depuis plusieurs années, nous alertons les IPR au sujet de l'utilisation illégale de fréquence radio. Nous réitérons notre demande concernant l'achat par le rectorat d'une fréquence. Le coût estimé étant de 400€. Les IPR sont d'accord et vont étudier les possibilités.

#### **5/Protocoles académiques**

Nous faisons remarquer à l'inspection que certaines grilles d'évaluation ne figurent pas sur le site alors que les activités font partie de la liste académique (VTT, tennis volley). Les IPR reconnaissent qu'il existait un flou jusqu'à présent, d'autant plus que le VTT ne figurait pas sur la liste. Le nécessaire devrait être fait pour pallier à ce manque.

#### **6/Protocoles particuliers à destinations des élèves en situation de handicap et certificats médicaux**

**SNEP** : Les collègues pointent la lourdeur et leur manque de formation pour l'élaboration de ces protocoles. Le SNEP souhaite qu'une communication soit faite via le médecin du rectorat et les médecins scolaires aux médecins de l'île. L'idée étant de ne pas mettre en difficulté les élèves dont le médecin aurait fait un CM non recevable.

**IPR** : les protocoles particuliers représentent effectivement une charge de travail supplémentaire. Cependant, ils ne sont pas forcément spécifiques à un élève et peuvent donc parfois être réutilisés.

Une communication à l'attention des médecins pourrait effectivement être envisagée. Ceci dit un travail avait été amorcé avec le conseil de l'ordre sans succès car ces derniers souhaitent conserver leurs prérogatives.

Au sujet de la note à appliquer en cas de CM non valable, rien n'a encore été décidé en commission. C'est donc à l'enseignant de prendre ses responsabilités quant à la validité du CM.

#### **6/Carte des formations**

**SNEP** : nous demandons en vain depuis plusieurs années, une plus grande implication de l'inspection afin d'appuyer les différents dispositifs optionnels en EPS dans la carte des formations. En effet, de nombreuses options en EPS fonctionnent sur les moyens propres des établissements et sont donc susceptibles de disparaître au moment du vote du TRMD.

**IPR** : effectivement, aucune aide rectorale n'est allouée en dehors de la carte de formation. La démarche étant de faire voter le dispositif au CA. Les Chefs d'Etablissement sont parfaitement au courant de cette démarche. Avec la nouvelle de direction du rectorat, l'EPS devrait pouvoir intégrer davantage la carte de formation.

*Affaire à suivre donc...*

## **7/Bilan de rentrée**

*Après avoir détaillé les résultats de notre enquête de rentrée, nous faisons remarquer l'insuffisance récurrente des calibrages en EPS qui conduisent à l'explosion de la précarité dans notre académie. Nous souhaitons que l'inspection appuie davantage nos demandes pour un calibrage à hauteur de nos besoins.*

*L'inspection reconnaît une situation très problématique et a déjà sensibilisé le Secrétaire Général sur cette question qui est au courant du problème. Cependant, les IPR se montrent pessimistes compte tenu des choix annoncés par le gouvernement.*

**SNEP** : quels sont les dispositifs prévus par l'inspection pour former les nouveaux contractuels recrutés ?

**IPR** : les nouveaux contractuels embauchés sont, de fait, des « stagiaires sans tuteur ». C'est pourquoi, les dispositifs suivants ont été mis en place :

- 1- Formation académique à public désigné.
- 2- Mise en place d'un tutorat pour les contractuels en difficulté.
- 3- Visite par les chargés de mission auprès de l'inspection, notamment pour ceux proche de l'accès au CDI.

**SNEP** : sachant que la dernière session du CAPEPS réservé aura lieu en 2018, combien de collègues contractuels seront éligibles au dispositif ?

**IPR** : il devrait y avoir 10 à 12 candidats potentiels. L'Inspection Générale a annoncé qu'il n'y aurait pas d'autres sessions pour ce concours.

## **8/Sport scolaire**

**SNEP** : Suite au CRUNSS de Juin 2017, nous constatons que l'annonce faite par M le Recteur : « ½ postes de chargés de mission UNSS en cas de nouvelles mise à disposition, maintien des postes complets déjà existant », n'a pas été tenue (poste complet dans le Nord , 2 ½ postes Est/Sud ). Nous nous interrogeons sur l'opportunité de créer des ½ postes plutôt qu'à temps complet pour les chargés de mission ?

**IPR** : L'objectif est de ne pas couper les enseignants d'une logique d'enseignement. Face au peu de candidats, il a fallu s'adapter même si les appariements de ½ postes ne sont pas toujours pertinents (notamment lycées Est et Sud).

**SNEP** : compte tenu des différentes « façons » de signer leurs courriers, les chargés de mission ont-ils reçu des consignes à ce sujet ?

**IPR** : Il y a eu un rappel avec une remise à plat des missions de chacun. Officiellement, les courriers doivent être signés avec l'appellation suivante : chargé de mission antenne Nord/Sud/Est/Ouest

**SNEP** : Au sujet de l'obligation d'un ECG obligatoire pour la pratique du rugby, nous souhaitons savoir ce qui prime dans le cadre du sport scolaire : le code du sport ou code de l'éducation ?

**IPR** : ce problème est remonté jusqu'à l'Inspection Générale. Pour le moment, fin de non recevoir de la fédération qui renvoie la balle à l'UNSS.

**SNEP** : nous avons interpellé le Directeur Régional de l'UNSS au sujet du mode de répartition des subventions qui pénalise les lycées. En effet, seul 10% seulement des crédits d'animation versés par l'UNSS nationale sont attribués aux lycées.

*Au final, le SNEP Réunion continuera d'intervenir dans la commission de finance afin d'obtenir la plus grande transparence et une répartition plus équitable des subventions UNSS.*

## 9/Collège

**SNEP** : nous notons une inquiétude des collègues sur la pauvreté de la liaison école/collège qui constatent qu'il n'y a pas de continuité dans le cycle 3 entre le primaire et le collège.

**IPR** : il existe une pénurie des brigades de remplacement en primaire. Une formation pour des CPC (conseillers pédagogiques de circonscription) est mise en place mais aucunes autres formations pour les autres enseignants. Au niveau des programmes la priorité est clairement mise sur les maths et le français, l'EPS est au second plan. Quant à la possibilité d'impliquer des enseignants d'EPS dans le primaire. Il faudrait d'envisager de travailler ensemble sur les mêmes créneaux (surtout pour la natation).

**SNEP** : nous rappelons l'attachement du SNEP sur le développement de l'apprentissage du savoir nager. Il n'existe pas d'enquête récente pour connaître le taux de non nageurs. Nous suggérons un test au lycée en plus de la 6ième.

**IPR** : c'est une question sur laquelle il va falloir se pencher car il y a un réel recul du pourcentage d'élèves qui savent nager. Pas d'opposition sur l'idée d'un test en fin de seconde.

**SNEP** : pour nous, le LSU n'est pas du tout fonctionnel dans les établissements. On aboutit finalement à des réunions de fin d'année (pendant les conseils de classes ou d'autres moments) où les collègues valident les items sans prise en compte de la dimension inter disciplinaire.

**IPR** : Il devrait y avoir un pilotage dans les établissements pour améliorer le renseignement du LSU. La réflexion va être menée et l'inspection va proposer un travail avec les Chefs d'Etablissement dans ce sens.

## 10/Stagiaires

**SNEP** : nous nous interrogeons sur l'incohérence dans les choix de certains établissements pour l'accueil des stagiaires (installations inadaptées, lycées...)

**IPR** : entre mai et août il y a eu énormément de changements opérés par la DSM (Division des Services et Moyens du rectorat) qui explique les problèmes. Le travail entre le SNEP et l'Inspection n'aurait que des avantages car c'est le SNEP qui va défendre les postes. Même si nous n'avons pas la main sur les choix des lieux de stage, nous arrivons cependant à trouver une écoute auprès de la DSM. Par exemple, 9 postes en lycées avaient été proposées initialement. Après discussion, un seul est resté dans la liste. Pour rappel, les critères de choix sont les installations, l'équipe EPS, le tuteur.

**SNEP** : Concernant les stagiaires M1/M2, nous souhaitons savoir comment ils ont été choisis. Par ailleurs, nous trouvons que le mail envoyé par l'ESPE, ne demandant pas leur avis aux collègues s'ils

souhaitent ou non être tuteur, totalement inadapté. Ceci pourrait en démotiver certains pourtant volontaires depuis plusieurs années.

**IPR** : A la décharge de l'ESPE, il y a une réorganisation de la direction. Le nouveau responsable de la formation M2 en EPS a choisi de ne pas reprendre le travail précédent en plus de ce qui lui avait été demandé. Nous sommes d'accord au sujet du mail aux tuteurs qui n'est pas adapté. Il faut laisser le temps au nouveau directeur de l'ESPE de prendre ses marques. L'inspection va prendre contact avec les STAPS car cette mauvaise gestion pourrait épuiser les tuteurs. L'objectif serait de faire un réel travail avec les STAPS.

### **10/PPCR**

**SNEP** : Les rendez vous de carrière débiteront à quel moment ? Par ailleurs, avez vous des informations concernant la mise en place du PPCR, notamment au sujet de la hors classe et de la classe exceptionnelle ?

**IPR** : les premiers rendez vous de carrière commenceront en novembre. Aucune information au sujet de la HC et la CEX.